

## MEMENTO 2021 SAISIE DUCS, DUCS TARDIVES & LABELLISATIONS

	SAISIE DUC	SAISIE DUC TARDIVE	LABELLISATION
<b>QUI</b>	Saisie par les organisateurs		Par le CDE ou le CRE (Cf. memento ci-dessous)
<b>QUAND</b>	*Du 1/10 au 15/11 pour les concours du 1/01 au 31/12 de l'année suivante *Du 1/04 au 15/05 pour les concours du 1/07 au 31/12 de l'année en cours	Entre J-15 et J-10 de la date du concours	*Pour la 1ère période : 15 derniers jours de novembre (ouverture automatique au 01/12) *Pour la 2nde période : 15 derniers jours de mai (ouverture automatique au 01/06) Pour les DUCS tardives : dans les 3 jours qui suivent la saisie informatique par l'organisateur (ouverture automatique à la suite)
<b>COMMENT</b>	*Sur FFE Club SIF pour les concours Club/Poney *Sur FFE Compet pour les concours Amateur/Pro		*Sur FFE Club SIF : via DUC/Evénement, une fois sur le concours "labelliser en circuit départemental" (toutes les épreuves en une seule fois) et/ou en rentrant dans chaque épreuve pour labelliser en championnat. *Sur FFE Compet : rechercher le concours, puis "fiche concours" puis "labelliser le concours".

LABEL	COEFFICIENT	DISCIPLINES/EPREUVES CONCERNEES	LABELLISATION INFORMATIQUE PAR
<b>Circuit départemental</b>	Coef. 2 <i>Les cavaliers bénéficient au maximum de 5 étapes circuit départemental coef. 2 / saison / discipline / indice, quel que soit le département dans lequel ils concourent</i>	Poney et Club : toutes disciplines sauf Horse-Ball, Polo, Endurance en attelage et TREC en attelage. Egalement épreuves Amateur en TREC et Equitation de Travail. <i>A noter : les épreuves CSO AS Poney 2/1/Elite peuvent être labellisées en circuit départemental uniquement si déjà labellisées TDA. En CSO et DR, comme pour les championnats, seules les épreuves GP peuvent être labellisées.</i>	Le CDE dans la limite de 5 étapes / département / discipline / saison. <i>Compte tenu du contexte sanitaire et en prévision du critérium de France Club / Poney, il a été décidé de permettre à chaque CDE de labelliser au maximum 5 étapes du 01/09 au 31/12/2020 et 5 étapes du 01/01 au 31/08/2021.</i>
<b>Circuit régional</b>	Coef. 2 <i>Les cavaliers bénéficient au maximum de 10 étapes circuit régional coef. 2 / saison / discipline / indice, quel que soit la région dans laquelle ils concourent</i>	Toutes les épreuves Amateur dans toutes les disciplines sur FFE Compet + épreuves AS Poney 2/1/Elite sur TDA Poney CSO	Le CRE dans la limite de 10 étapes / département / discipline / saison (excepté les régions avec plus de 10 départements où le nombre d'étapes maximum est égale au nombre de départements). <i>A noter : les étapes Super AS ne sont pas comptabilisées dans le nombre de TDA labellisées circuit par région.</i>
<b>Championnat départemental, interdépartemental &amp; régional</b>	Coef. 1 <i>Sauf si épreuve également labellisée circuit</i>	Toutes sauf Horse-Ball	*Concours FFE Club SIF : le CDE pour les championnats départementaux ; le CRE pour les championnats interdépartementaux et régionaux. *Concours FFE Compet : le CRE pour tous les championnats.
<b>TDA CSO</b>	Coef. 1	Epreuves AS Poney 2/1/Elite uniquement	La FFE
<b>TDA CSO + Circuit régional</b>	Coef. 2		La FFE sur demande écrite du CRE pour les étapes circuit régional
<b>Super AS CSO</b>	Coef. 2 et 3	Epreuves AS Poney 2/1 => coef. 2 Epreuves AS Poney Elite => coef. 3	La FFE
<b>Super AS CCE ou Dressage</b>	Coef. 3	Epreuves AS Poney 2/1/Elite uniquement	